

CAHIER D'ACTEUR



**UD CGT GIRONDE et du
Comité Régional CGT NA**
construit avec le concours de : FNME CGT, FIL-
PAC CGT, FNIC CGT, CONSTRUCTION/BOIS
CGT

Contact
UD CGT 33
Bourse du Travail
44 crs A Briand
CS 21685 - 33075 Bordeaux
Tél : .05 57 22 71 40
ud@cgt-gironde.org
<https://www.cgt-gironde.org/>

L'union départementale de la Gironde et le comité régional Nouvelle Aquitaine représentent l'ensemble des syndicats CGT sur leurs territoires respectifs. Notre champ d'activité interprofessionnel nous conduit, à partir du terrain du travail, à intervenir sur tous les sujets de société.

L'énergie est un bien commun essentiel à l'humanité, qui relève de choix démocratiques, d'une maîtrise publique!

L'accès à l'énergie est essentiel aux citoyens et au développement des territoires. La dérégulation à marche forcée n'a fait l'objet d'aucun bilan pour les citoyens et celui-ci est nécessaire. Il est urgent de répondre de façon cohérente, coordonnée et planifiée aux besoins énergétiques de demain tout en décarbonant notre modèle.

Nous vivons un éclatement de l'intérêt général par la décentralisation de certaines compétences énergie et une fuite en avant non régulée des productions énergétiques renouvelables subventionnées. De plus les régions sont très inégales face aux risques et aux déséquilibres production/consommation.

Avec l'augmentation du prix de l'énergie, la conscience de l'urgence climatique, face aux contradictions et à la complexité que soulève l'émergence des ENR dans les territoires, les ci-

toyens veulent désormais comprendre et maîtriser les choix de politique énergétique. C'est pourquoi nous réclamons la « démarchandisation » du secteur de l'énergie et une politique de maîtrise publique permettant l'accès à l'énergie pour tous et répondant aux enjeux climatiques.

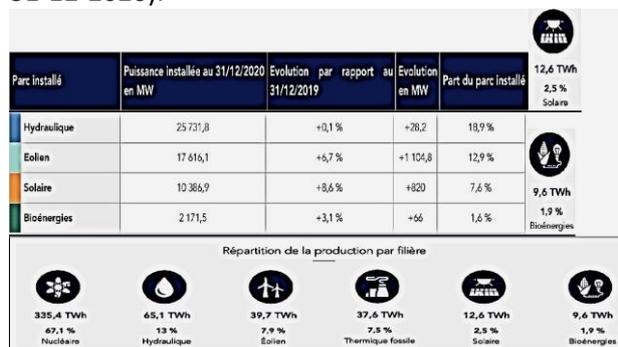
UN IMPÉRATIF : articuler énergies « pilotables » et énergies « intermittentes » pour concilier production énergétique et réponse aux besoins.

En Allemagne, la capacité cumulée solaire et éolien égale celle des centrales thermiques, entraînant des surplus de production de l'ordre de 10 % de la consommation, mais aussi des manques comblés par des sources carbonées. Le principal problème est celui du stockage massif et inter-saisonnier de l'électricité, largement insuffisant à ce stade.

Une année, c'est 8 760 heures. Une centrale solaire produit environ 1 000 heures par an, soit 12 % du temps total annuel. Que ce soit 2 ou 1 000 ha, pas de soleil = pas de production. À titre de comparaison, il faut 5 fois moins de capacité de production bioénergie par rapport au solaire pour produire environ 2% de la demande. De plus, cette énergie est pilotable, donc maîtrisable ! (source : <https://bilan-electrique-2020.rte-france.com/production-production-totale/>)

On peut donc s'interroger sur la pertinence de ce type de projet, son dimensionnement, son modèle économique et de ses conséquences

sur la péréquation tarifaire ainsi que sur le volet industriel (la filière solaire est subventionnée par les citoyens et très majoritairement importée d'Asie). D'autre part pourquoi consacrer autant de moyens financiers (1Mds €), pour produire de l'électricité décarbonée alors que celle produite par le pays et la région Nouvelle Aquitaine l'est déjà très largement (86,1% au 31-12-2020).



Parc installé	Puissance installée au 31/12/2020 en MW	Evolution par rapport au 31/12/2019	Evolution en MW	Part du parc installé
Nucléaire	61 370	-2,8 %	-1 760	45,1 %
Thermique à combustible fossile	18 934,7	+2,1 %	+393,6	13,9 %
dont charbon	2 978	0 %	0	2,2 %
dont fioul	3 389,4	+0,7 %	+22,2	2,5 %
dont gaz	12 567,2	+3 %	+371,4	9,2 %
Hydraulique	25 731,8	+0,1 %	+28,2	18,9 %
Eolien	17 616,1	+6,7 %	+1 104,8	12,9 %
Solaire	10 386,9	+8,6 %	+820	7,6 %
Bioénergies	2 171,5	+3,1 %	+66	1,6 %
dont biogaz	544,8	+6,7 %	+43,8	0,4 %
dont biomasse	680,3	+3,1 %	+20,6	0,5 %
dont déchets de papeterie	50,8	0 %	0	0 %
dont déchets ménagers	895,6	+0,2 %	+1,5	0,7 %
Parc total	136 211	+0,5 %	+652,6	100 %

(Source RTE)

La maîtrise publique, seul moyen pour : réguler production et distribution ; assurer la réponse durable aux besoins ; bâtir un mix énergétique efficace face à l'urgence climatique.

L'électricité comme le gaz ne doit donc pas être exclusivement dans l'intérêt du tout marché, c'est aussi et avant tout un droit de première nécessité pour tous les usagers.

Sécuriser la production et le prix de l'énergie est le défi majeur.

Au regard de ce défi, des questions posées par ce type de projet, et la multiplication des projets hydrogène, de la nécessité de réguler le développement des ENR, il est urgent de changer de cap. Il s'agit d'organiser la coopération industrielle de tous les acteurs de la filière (de la

production, jusqu'à la distribution) pour refonder une logique de service public de l'énergie et en assurer une véritable maîtrise publique assise sur des critères fondamentaux :

- de l'intérêt général,
- de l'accès et le droit à l'énergie à tous,
- de la planification et de la stratégie sur le long terme,
- de la gestion des espaces et de l'usage de l'eau.
- de l'urgence climatique

Le projet Horizéo ne fait pas appel à des subventions publiques (appel d'offre de la CRE) qui fixe un prix et oblige EDF à acheter la production. Le PPA (Power Purchase Agreement), est l'un des premiers contrats de ce type en France, entre un producteur et un client. (C'est un contrat entre 2 acteurs privés dont la plus grande crainte est de voir pour l'un le prix s'écrouler et pour l'autre atteindre des sommets !)

Au regard de l'inflation des prix de l'électricité, voire des coupures de réseaux (Espagne, Portugal,...) qui nécessiteraient une régulation européenne, ce type de contrat illustre l'échec de la libéralisation du marché et dans le même temps l'exacerbe en mettant en péril l'équité de traitement et de solidarité à l'accès à l'énergie pour les usagers et les territoires.

Des ENR sans filières industrielles : un non-sens pour l'emploi, les territoires, le climat et l'indépendance énergétique !

L'émergence des énergies renouvelables avec l'appui de lois (ex : « transition énergétique pour la croissance verte »), n'est accompagnée d'aucun développement et structuration des filières industrielles. C'est un non-sens dans l'impact carbone et une contradiction majeure entre l'environnement et le social.

Arrêtons les subventions directes ou indirectes sans maîtrise publique et sans contrôle. Malgré les 150 milliards d'euros d'aides publiques au développement de la filière éolienne et solaire, l'industrie est à la peine. Seuls quelques établissements d'assemblage et d'intégration ont vu le jour dans l'éolien « offshore » à General Electric ou Siemens, en important l'essentiel des composants, la France ne disposant que

d'une seule entreprise présente sur son territoire. Sur le solaire, les panneaux sont très largement conçus, fabriqués, en Asie. Il ne suffit pas de financer des activités à coup de milliards d'aides publiques pour gagner, sur le long terme, la création de nouveaux emplois, de filières et savoir-faire industriels.

7 Mds € du plan de relance sont dédiés à l'accélération des investissements dans l'hydrogène. Nous reproduisons les mêmes erreurs sur ce secteur à défaut d'inclure les questions et des moyens de la maîtrise publique, de l'industrie et des infrastructures de réseaux.

Horizéo pose beaucoup de questions sur cette partie du projet : la production d'hydrogène sera-t-elle réinjectée dans le réseau de gaz ? Le réseau sera-t-il converti entièrement à l'hydrogène ou sera-ce juste un mélange pour aller vers de l'hythane ? L'hydrogène produite servira-t-elle pour le développement du bus à hydrogène dans la Métropole de Bordeaux et, si oui, avec quel réseau de distribution ?

Des interrogations, des contradictions majeures de politiques publiques et d'enjeux territoriaux soulevés par ce projet :

Pourquoi « geler » une étendue forestière aussi vaste ? (2000 hectares, dont 1000 hectares de panneaux photovoltaïques):

- Parc photovoltaïque de 1 GW de puissance installée: le quart Sud-Ouest est déjà la région qui produit le plus d'électricité solaire. Ne va-t-on pas perturber les réseaux de transport et de distribution ?
- Activité d'agri-énergie sur 10 à 25 hectares. Quel type d'agri-énergie ?
- Data Center de 40 MW alimenté à 100 % par de l'électricité issue des énergies renouvelables ?
- Électrolyseur d'une puissance de 10 MW, production 1 500 tonnes d'hydrogène par an, soit l'équivalent :
 - De la consommation annuelle de 40 bus de l'agglomération bordelaise, ou 100 cars régionaux et cars scolaires, ou encore 30 % des besoins en énergie de l'industrie locale.

- Comment sera conditionné ou acheminé l'hydrogène ? (Saucats est distant de Bordeaux d'environ 25 km)

- Quel dimensionnement et capacité pour le stockage de batteries et vers quel usage ?
- Le Data center : pour répondre à quels besoins, de quels opérateurs, porté par quelles entreprises ? Y a-t-il une stratégie de maîtrise publique, liée à une volonté de la protection des données et la souveraineté de notre pays ? Quels sont les enjeux géopolitiques ?

Combattre l'artificialisation des sols, préserver les filières existantes.

Dans une période où les enjeux sur les usages de l'eau sont forts à travers le dossier sur l'ouverture au marché des concessions hydrauliques, combien de tonnes d'eau par an seront utilisées par l'électrolyseur pour fabriquer l'hydrogène ? Avec la loi « climat et résilience » et au regard de l'objectif de diviser par deux l'artificialisation des sols, est-il opportun de développer ce projet ?

Enfin, la forêt ce sont 50 000 emplois en NA.

La tension sur la ressource ne cesse de s'aiguiser du fait de la demande et de la diversification des usages. Le développement massif du photovoltaïque sur des surfaces boisées y participe. Il met difficulté les filières existantes: bois d'œuvre ; bois énergie ; bois d'industrie (papier, carton) ; chimie du bois.

Une exigence : garantir des droits et statuts de haut niveau à l'ensemble des travailleurs de la filière énergétique

La structuration dérégulée de la filière des ENR, fondée sur des prises de marché à moindre coût et différents niveaux de sous-traitance, se traduit dans l'exécution de ce type de chantiers par des conditions de travail souvent inadmissibles (exemple du chantier conduit par « Corsica Sole » à Saint-Quentin-du-Dropt - département 47). De même la concurrence et le dumping social organisés par des grandes entreprises dans le cadre de la mondialisation entre travailleurs de plusieurs pays interrogent fortement.

Combien d'emplois et à quels statuts à terme sur le site, au regard de la puissance produite, de la diversité d'activités? Pour quel développement l'économie locale? La question reste entière.

Ce point ne peut être un « angle mort » de la politique énergétique : comme pour toute filière industrielle se pose la question de la prise en compte des enjeux sociaux, des conditions sociales et des statuts des salariés (qui doivent être rattachés aux industries électriques et gazières) comme des enjeux environnementaux au sein de la filière énergétique dans les choix et arbitrages à opérer.

Conclusion

Les promoteurs d'Horizéo valorisent écologiquement le projet. Mais est-il vraiment pertinent et écologique au regard des contradictions qu'il soulève sur : la gestion forestière, de l'eau, l'impact sur la biodiversité, la régulation du climat ou encore les risques d'inondation dans cette zone humide.

Aucune source d'énergie n'est neutre du point de vue environnemental, économique et social. Il faut intégrer l'ensemble de la chaîne de valeur de la conception (composants, processus de fabrication, implantations, entretien, gestion des déchets produits, raccordement et stockage de l'électricité) pour déterminer les meilleurs choix de politique énergétique.

L'énergie est un bien essentiel, un enjeu démocratique qui nécessite une maîtrise publique pour structurer durablement la réponse aux besoins pour tous et faire face à l'urgence climatique.

Le projet Horizéo illustre l'échec de la dérégulation et de la « marchandisation » du secteur énergétique. Il en exacerbe dangereusement les logiques par sa nature (PPA privé/privé).

En ce sens des enjeux essentiels d'intérêt général sont négligés voire absents : la logique de réponse aux besoins du territoire (au-delà des acteurs), d'articulation au réseau existant.

Il n'est pas relié à une vision stratégique industrielle pour le développement de l'emploi (fabrication panneaux nouvelle génération,...) et pour réduire l'empreinte carbone du projet. Il participe, au regard de la multiplication des projets sur ce territoire à la forte tension sur la ressource forestière, à la fragilisation de l'emploi et des filières existantes (papeteries, scieries, chimie verte,...)

Le projet n'est porteur d'aucune vision et ambition sociale, pour les travailleurs en charge de construire, piloter et gérer l'exploitation leur garantissant des droits et des statuts de haut niveau.

Enfin il rentre en contradiction avec l'objectif de la loi « climat et résilience » de diviser par deux l'artificialisation des sols, pour la préservation de la biodiversité.